



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSIGNATION PAR JOHN TEXTOR DEVANT LE TC DE LYON

Mardi 30 juillet 2026 – 21h30

Eagle Football Group et sa filiale OL SASU (ensemble l'« OL ») prennent acte de l'assignation devant le Tribunal de Commerce de Lyon qui leur a été délivrée ce jour par Monsieur John Textor (ancien dirigeant du Groupe) et une entité qui lui est liée, Eagle Football Holdings LLC, en vue d'une audience en septembre prochain.

John Textor et Eagle Football Holdings LLC demandent le paiement de (i) 2,5 millions d'euros qui seraient dus au titre d'une convention de « *management fees* » et (ii) 18,4 millions d'euros (intérêts compris, montant à parfaire) qui seraient dus au titre d'une avance à court terme.

L'OL note que cette action fait suite à l'extinction (« *release* ») des dettes du groupe OL envers John Textor, Eagle Football Holdings Bidco et leurs affiliés qui est intervenue le 26 juin 2026 concomitamment à la vente par Eagle Football Holdings Bidco (en « *administration* ») de sa participation contrôlante dans la Société.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la guérilla judiciaire intentée depuis plusieurs mois par M. Textor contre l'OL, ses actionnaires anciens ou actuels, et sa nouvelle direction.¹ L'OL déplore cette énième tentative de déstabilisation de la part de son ancien dirigeant et y répondra par les voies juridiques appropriées. L'OL se réserve le droit de demander aux juridictions saisies par M. Textor de tirer, sur un plan indemnitaire, les conséquences de ses actions et prendra, de manière générale, toutes les actions nécessaires pour préserver ses intérêts.



Tél : +33 4 81 07 55 00
Fax : +33 4 81 07 45 65
Email : finance@ol.fr
www.finance.ol.fr

Eagle Football Group SA
Euronext Paris - compartiment B
Indices: CAC All-Shares – CAC Consumer Discretionary
Code ISIN: FR0010428771
Reuters: EFG.PA (ex OLG.PA)
Bloomberg: EFG FP (ex OLG FP)
ICB : 40501030 Services de loisirs

¹ Il est par ailleurs rappelé qu'après réception d'un rapport d'enquête interne effectué par un cabinet d'avocats externe, l'OL a récemment déposé une plainte pénale contre personnes non dénommées auprès du Procureur de la République de Lyon, visant des faits commis entre mai 2023 et juin 2025 (lorsque M. Textor était P-DG de l'OL) susceptibles de caractériser des infractions d'abus de biens sociaux, abus de biens sociaux aggravé et complicité de ces deux délits, présentation et publication de comptes infidèles, ainsi que de diffusion d'informations trompeuses sur le marché. Voir le communiqué de presse de la Société du 8 juin 2026.